



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Amiens, le 6 décembre 2018

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS  
Chancelières des universités

à

Monsieur le président de l'université de Picardie Jules Verne  
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Compiègne  
Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme  
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.  
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.  
Monsieur le directeur du CANOPÉ  
Mesdames et Messieurs les directeurs de la DRJSCS et des DDCS  
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission  
Mesdames et messieurs les délégués académiques  
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

**Rectorat**

**Direction  
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par :  
Caroline BOTTIEUX  
Conseillère mobilité carrière

☎ 03 22 82 39 43  
☎ 03 22 92 82 12  
✉ conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr

20, bd d'Alsace-Lorraine  
80063 AMIENS CEDEX 9

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi,  
de 8h00 à 12h30  
de 14h00 à 17h30.

**Objet : Détachement dans un corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation  
Rentrée scolaire 2019**

**P.J. : - Note de Service ministérielle n°2018-141 du 03/12/18  
- Annexe 2 : Fiche de candidature au détachement**

Consécutivement à l'édition de la note de service ci-dessus référencée, je suis désormais en mesure de vous informer du calendrier des opérations de détachement dans les corps des personnels enseignants du premier et du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, à effet de la rentrée scolaire 2019.

Les personnels souhaitant candidater à un détachement dans un corps enseignant du premier ou du second degré, dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) ou dans celui des psychologues de l'éducation nationale doivent compléter la page 1/3 de l'annexe 2, dite « Fiche de candidature au détachement ».

La fiche de candidature au détachement, accompagnée des pièces jointes demandées, puis revêtue de l'avis de l'IA-DASEN du département pour les enseignants du premier degré, de l'IA-IPR ou IEN pour les enseignants du second degré, en page 2/3, doit ensuite être adressée à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du rectorat, à l'attention de la Conseillère Mobilité Carrière (CMC), avant le 15/02/19. La recevabilité des candidatures sera alors vérifiée.

Sous réserve que les avis de la page 2/3 de l'annexe 2 soient favorables, les candidats seront reçus en entretien par les corps d'inspection concernés, au cours du mois de février 2018. Dans le cadre d'une candidature au détachement dans le corps des professeurs des écoles, le candidat devra être reçu par l'IEN désigné par l'IA-DASEN, qui complètera et retournera la page 3/3 à l'attention de la CMC, au plus tard le 08/03/2019.

Il me reviendra d'adresser à la Direction Générale des Ressources Humaines les candidatures ayant recueilli uniquement des avis favorables, avant le 15/03/2019.

Au cours des mois d'avril et mai 2019, les commissions administratives paritaires nationales des corps d'accueil se réuniront. Mes services seront informés des avis et des décisions arrêtées. La CMC se chargera alors d'adresser les notifications des décisions aux candidats.

Début juillet 2019, les services gestionnaires de personnels recueilleront les vœux géographique d'affectation des candidats détachés puis, en août 2019, les personnels seront affectés, dans le cadre d'un détachement.



2/2

J'appelle à votre attention sur la nécessité de veiller au calendrier de cette opération au service des parcours professionnels et vous en remercie à l'avance.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie



Jean-Jacques VIAL

## Annexe 2 – Fiche de candidature

(pour être recevables, la fiche de candidature, l'avis motivé du supérieur hiérarchique et l'avis motivé du corps d'inspection compétent doivent **impérativement** être renseignés)

**Nom de famille:**

**Nom d'usage:**

Prénom :

Date de naissance :

**Adresse personnelle :**

Téléphone :

Mél personnel :

Tél. portable :

Mél professionnel :

**Administration d'origine :**

**Coordonnées du service gestionnaire**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

**Corps de fonctionnaires ou cadre d'emploi d'appartenance :**

Grade : Classe normale/hors classe/classe exceptionnelle\* ; échelon : depuis le :

\* rayer les mentions inutiles

**Position administrative :**    Activité     Congé (formation, parental)     Disponibilité     Autre

**Diplômes :**

Doctorat :                                    Oui                                     Non                                     Dénomination :

Master 2 (Bac+5) :                            Oui                                     Non                                     Dénomination :

Master 1 (maîtrise ou Bac+4) :            Oui                                     Non                                     Dénomination :

Licence :                                        Oui                                     Non                                     Dénomination :

Autre(s) diplômes :                            Oui                                     Non                                     Dénomination :

**Corps d'accueil sollicité (2 au maximum)**

Professeurs des écoles  Agrégés  Certifiés  PLP  PEPS  CPE  Psychologues de l'éducation nationale

Pour l'accueil dans le corps des agrégés, certifiés et PLP, préciser la discipline d'enseignement (1 seule discipline par corps) :

Pour les disciplines économie et gestion et sciences industrielles de l'ingénieur : préciser l'option choisie :

Pour l'accueil dans le corps des psychologues de l'éducation nationale, choisir entre les spécialités :

- éducation, développement et apprentissages (exercice en école maternelle ou primaire) ;
- éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (exercice en CIO, établissement d'enseignement du 2<sup>d</sup> degré, etc.)

Académie(s) d'affectation souhaitée(s) ou département(s) pour les candidates et candidats à un détachement dans le corps des professeurs des écoles (deux maximum) :

Vœu 1 :

Vœu 2 :

**Candidature simultanée à la liste d'aptitude pour l'accès au corps (uniquement pour les personnels de l'éducation nationale)**

- des professeurs certifiés Oui  Non
- des professeurs d'EPS Oui  Non

**Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)** <sup>1</sup>

**Reclassement suite à inaptitude pour l'exercice des fonctions. Vous êtes dans une des situations suivantes :**

- Période de préparation au reclassement (PPR)** <sup>2</sup>
- Poste adapté**

**Pièces à joindre obligatoirement**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Curriculum vitae.</li> <li>- Lettre de motivation.</li> <li>- Copie des diplômes.</li> <li>- Qualifications (décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 et arrêté du 31 août 2004) <sup>3</sup> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o en sauvetage aquatique, pour les PEPS ;</li> <li>o en natation, pour les professeurs des écoles ;</li> <li>o en secourisme, pour les PEPS et les professeurs des écoles.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine (uniquement pour les personnels hors MEN).</li> <li>- Grille indiciaire.</li> <li>- Copie du dernier bulletin de paye.</li> <li>- Copie du dernier arrêté de promotion.</li> <li>- Arrêté de position (pour les candidats n'étant pas en position d'activité).</li> </ul>
---	---

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé

<sup>1</sup> Article 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

<sup>2</sup> Décret n°84-1051 du 30 novembre 1984 pris en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en vue de faciliter le reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

<sup>3</sup> Décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés et arrêté du 31 août 2004 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré.

## **Avis motivé du supérieur hiérarchique de la candidate ou du candidat au détachement**

---

(Cet avis ne se substitue pas à l'avis motivé du corps d'inspection compétent pour se prononcer sur la demande de détachement)

Je soussigné :

Qualité :

ai pris connaissance de la candidature de :

M. / Mme

Avis :

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

À

, le \_\_\_\_\_ ;

Signature du supérieur hiérarchique :

